

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Renseignements complémentaires au sujet de la visite de S. A. S. le Prince à l'Hôpital Alexandra.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance de M. le Premier Président désignant un magistrat pour présider le Collège Electoral chargé de nommer les Conseillers nationaux.

ECHOS ET NOUVELLES :

Visites de la Municipalité Monégasque.
Citation à l'ordre du régiment.
Nécrologie : Mort de M. Eugène Baudin.
Produit d'une souscription en faveur des réfugiés.
Appel du Maire de Monaco en faveur des réfugiés.
Lycée de Monaco : Congés de la Pentecôte.
Colonies scolaires.
Avis relatif aux insertions dans le Journal de Monaco.

MAISON SOUVERAINE

Pour compléter les renseignements parus dans le dernier numéro du *Journal de Monaco* sur la visite de S. A. S. le Prince à l'Hôpital bénévole n° 152^{bis}, installé à l'hôtel Alexandra, il convient de signaler que M. le Général Commandant la Subdivision de Nice avait envoyé un des officiers supérieurs de Son État-Major pour saluer le Prince.

Son Altesse Sérénissime a été reçue par M. Camille Blanc ; M. le Médecin principal Colombel, médecin-chef du secteur de Menton ; M. le Médecin-major de 1^{re} classe Le Tanneur, médecin-chef d'un hôpital de Nice ; M. Kendirdjy, chirurgien-major ; M. le Docteur Marsan, médecin-chef, et M. le Docteur Maurin, médecin-traitant de l'Alexandra.

Le Prince a tenu à féliciter spécialement tout le personnel médical militaire et civil dont on connaît l'inlassable dévouement et a complimenté M. le Docteur Marsan qui remplit ses fonctions depuis la création de l'hôpital, ainsi que M. le Docteur Maurin.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Gabriel Verdier, Premier Président de la Cour d'Appel, assisté de Notre Greffier ;

Vu l'article 22 de la Constitution du 5 janvier 1911, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 22 février 1918 sur l'élection des Conseillers nationaux, notamment l'article 7 de la dite Ordonnance ;

Vu l'Arrêté de S. Exc. le Ministre d'Etat, du 29 avril 1918, publié au *Journal de Monaco* le 30 avril, fixant au dimanche 19 mai 1918 la date des élections des Conseillers nationaux ;

Désignons M. Bimar, Conseiller à la Cour d'Appel, pour présider le Collège Electoral des délégués du Conseil Communal et des délégués du suffrage universel.

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice, le premier mai mil neuf cent dix-huit.

Signé : *Le Premier Président,*

Le Greffier,
RAYBAUDI.

GABRIEL VERDIER.

ÉCHOS & NOUVELLES

La nouvelle Municipalité s'est rendue, le samedi 20 avril, à l'Hôtel du Gouvernement pour saluer M. le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'État.

L'entrevue a été empreinte de la plus courtoise cordialité. M. Jaloustre a remercié le Maire de Monaco et ses trois adjoints de leur aimable démarche et les a assurés qu'ils trouveraient toujours auprès de lui le très sincère désir de travailler d'accord avec eux au développement et à l'embellissement de la cité.

En sortant du cabinet de M. Jaloustre, ces Messieurs se sont présentés chez M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement, avec qui l'entretien n'a pas été moins cordial.

Poursuivant leurs visites, M. S. Reymond et MM. A. Médecin, H. Marquet et Joseph Olivié se sont rendus au domicile de M. Fr. Roussel, Secrétaire d'État, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures. M. le Maire et les trois adjoints se sont présentés également au Consulat de France où ils ont été reçus par M. Albéric Neton, consul général, et au Consulat d'Italie où M. le Chevalier Mazzini leur a fait accueil. Ils ont, en outre, fait visite à S. G. M^{gr} l'Évêque, à M. le Procureur Général, chef du Parquet, et ont tenu à aller saluer M. de Loth, ancien Maire de Monaco.

Le lundi suivant, la Municipalité Monégasque s'est présentée à la Mairie de Nice pour saluer le Général Goiran et prendre contact avec ses collaborateurs.

Le Maire de Nice, entouré de MM. Bonnefoy-Sibour, Ventre, Jules Febvre et du docteur Figghiera, les a reçus dans son cabinet.

Le Maire s'est montré très touché de la démarche de haute courtoisie de la Municipalité Monégasque et, après l'avoir chaudement remerciée, il a assuré ces Messieurs de son vif désir d'entretenir avec la Municipalité de Monaco les meilleures relations.

La Municipalité de Monaco s'est rendue ensuite à la Préfecture où MM. Febvre et Bonnefoy-Sibour l'ont présentée successivement à M. Armand Bernard, préfet, et à M. Delbarre, secrétaire général des Alpes-Maritimes.

Ces deux entrevues ont été empreintes de la plus grande cordialité ; le Préfet et M. Delbarre se sont montrés très touchés de la démarche de bon voisinage de la Municipalité Monégasque.

Enfin, le samedi 4 mai, M. Reymond, maire, MM. A. Médecin, H. Marquet et J. Olivié, adjoints, ont rendu visite, à 2 heures et demie, à la Municipalité de Beausoleil.

Ils ont été reçus, à la Mairie, par M. Camille Blanc, maire, entouré de MM. Audoly et Prouven, adjoints.

M. Reymond a dit que la Municipalité de Monaco tenait à renouer les relations cordiales qui ont toujours existé avec la Mairie de Beausoleil pour arriver dans un effort commun à solutionner toutes les questions d'intérêt en vue de la prospérité du pays.

M. Camille Blanc a répondu que la Municipalité de Beausoleil fera tout ce qui dépendra d'elle pour continuer les rapports de bon voisinage et pour contribuer à donner à l'œuvre commune des résultats efficaces dans l'intérêt de tous. Il s'est montré touché de cette démarche et a exprimé les sentiments de sympathie qui animent tous ses collègues à l'égard de la Municipalité de Monaco.

Le sous-brigadier Tirole, du service de la Sûreté Publique, actuellement sergent au 407^e régiment d'infanterie, vient d'être décoré de la Croix de guerre, à la suite de la citation ci-après à l'ordre du régiment :

« Sous-officier d'élite qui en maintes circonstances s'est signalé dans l'accomplissement de missions délicates, qui lui étaient confiées dans des secteurs soumis à de très violents bombardements. »

Les journaux ont annoncé la mort de M. Eugène Baudin, directeur de la Poterie de Monaco, ancien député du Cher, qui s'est éteint, âgé de soixante-quatre ans, à Granges-sur-Aube (Marne) où il s'était retiré depuis quelque temps.

Le *Journal de Monaco* ne peut laisser passer ce douloureux événement sans s'associer à l'émotion que la disparition de M. Baudin a causée dans la Principauté.

Après avoir été successivement conseiller général du Cher, puis député de Bourges en 1885, il dut, en 1898, se retirer pour raisons de santé en désignant au choix de ses électeurs, son secrétaire, ami et disciple, M. J.-L. Breton, chargé actuellement de la direction des Services des inventions intéressant la défense nationale.

C'est alors que, revenant à l'exercice de sa première profession, il créa à Saint-Briac (Ile-et-Vilaine), une fabrique de céramique qui eut, il y a une dizaine d'années, une succursale au Cap d'Ail.

Peu après, S. A. S. le Prince, qui appréciait le caractère de l'homme et le talent de l'artiste, l'accueillit dans la Principauté et l'autorisa à prendre, en collaboration avec son neveu, la direction du bel établissement industriel de l'avenue de Monte Carlo. Son Altesse consentit même, au mois de mars 1907, à honorer de Sa présence l'inauguration de cet établissement.

Depuis, M. Eugène Baudin partagea son activité entre sa fabrique de Saint-Briac et celle de Monaco. Grâce à lui, la Principauté a vu renaître une de ses anciennes et de ses plus gracieuses industries. Les objets sortis de ses fours sont marqués d'un goût sûr et d'un style personnel qui les fait vivement rechercher des amateurs. Nul doute que, s'inspirant de ses traditions, son neveu, à qui nous adressons nos plus sincères condoléances, ne sache conserver et étendre la légitime réputation qu'il s'était acquise.

Le Maire de Monaco a reçu une délégation des employés des jeux du Casino de Monte Carlo, qui lui a remis une somme de 3.000 francs, produit

d'une collecte faite dans leur service au profit des réfugiés recueillis dans la Principauté.

M. le Maire a remercié la délégation, qui lui a été présentée par M. Honoré Bellando, conseiller communal, et l'a chargée de transmettre à tous les généreux souscripteurs les remerciements de la Municipalité.

M. Reymond, maire de Monaco, adresse aux habitants de la Principauté l'appel ci-après :

« Chers Concitoyens,

« M. le Préfet des Alpes-Maritimes nous a annoncé la prochaine arrivée à Nice, d'un nouveau contingent de réfugiés venant des régions du Nord de la France.

« Comme par le passé, Monaco désire être compris, comme les villes françaises voisines, dans la répartition qui sera faite de ce contingent entre les communes du département.

« Qui ne s'apitoyerait sur le sort de ces malheureuses familles obligées d'abandonner leurs foyers pour fuir les horreurs de la guerre ! Mais le Comité des Réfugiés, dont le dévouement et le zèle sont au-dessus de tout éloge, vient de nous faire un pressant appel. Il manque d'installation, les objets de literie principalement lui font défaut.

« La Municipalité n'hésite pas à s'adresser à toute la population de la Principauté et l'invite à manifester une fois de plus ses sentiments d'humanité envers les victimes de l'invasion, en offrant à l'Œuvre des Réfugiés des dons en espèces et des lits, le linge et les autres objets dont elle a besoin.

« Les prêts peuvent être adressés à la Mairie, à M. le Président de la Commission des Réfugiés.

« Chaque meuble ou objet sera porté sur un inventaire numéroté par articles : il en sera délivré au propriétaire un récépissé portant le numéro d'ordre correspondant et moyennant lequel le retrait pourra être effectué lorsque le moment sera venu.

« Chers Concitoyens,

« Votre esprit charitable est connu : je suis certain que vous répondrez avec élan à l'appel du Comité des Réfugiés qui me charge de vous exprimer d'avance sa reconnaissance au nom de ses protégés si atrocement éprouvés.

« Le Maire de Monaco,
« SUFFREN REYMOND. »

LYCÉE DE MONACO

Les familles sont averties que les classes vaqueront à l'occasion des fêtes de la Pentecôte. La sortie des élèves aura lieu le samedi 18 mai, à 4 heures du soir ; la rentrée se fera le mercredi 22 mai, à 8 heures du matin.

S. A. S. le Prince a bien voulu autoriser l'organisation des colonies scolaires pour les prochaines vacances. A raison des circonstances, elles ne comprendront, cette année encore, qu'un seul groupe et les places seront réservées aux orphelins de guerre et aux filles de mobilisés. Départ dans la dernière semaine de Juillet. Durée du séjour trois semaines, voyage non compris. Des modèles de demandes d'admission seront distribués dans les écoles de filles à partir du 15 courant. Les demandes devront être adressées avant le 15 Juin.

AVIS

La Direction du *Journal de Monaco* se voit dans l'obligation de rappeler que toutes les INSERTIONS doivent être remises à l'imprimerie du journal le *Samedi, avant 6 heures du soir*, au plus tard. Toute insertion remise après cette date sera dorénavant refusée.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

MODIFICATIONS AUX STATUTS de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco

AVIS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, tenue le 23 avril 1918, il a été voté, aux articles 14, 16, 21, 35 et 37 des statuts de ladite Société, diverses modifications, lesquelles ont été relatées dans un acte reçu, le même jour, par M^e Antoine Blanc, suppléant légalement M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, auquel acte sont demeurés annexés un extrait de ladite délibération et un extrait de la feuille de présence des Actionnaires à cette assemblée.

Ces modifications, approuvées par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, ont été publiées dans le *Journal de Monaco*, du 23 avril 1918.

Avis est donné qu'une expédition de l'acte sus énoncé, reçu par M^e Blanc, suppléant M^e Eymin, et des pièces y annexées, a été déposée au Greffe général de la Principauté de Monaco, ce jourd'hui 7 mai 1918.

A. BLANC,
suppléant M^e EYMIN, notaire.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 27 février 1918, le sieur Hippolyte LAYET et la dame Elisabeth STRAUBAAR, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes), ont cédé à M. Albert DEYDIER et la dame Adèle RUEGSEGER, demeurant à Monaco, n° 11^{bis}, boulevard de la Condamine, un fonds de pâtisserie-confiserie, sis à Monaco, 11^{bis}, boulevard de la Condamine et dénommé « Au Friand ».

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession au domicile de M. Deydier, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 7 mai 1918.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE SUR SAISIE

Le vendredi 10 mai 1918, à deux heures du soir et jours suivants, aux villas Colombe et Montjoie, sise à Monaco, avenue de Monte-Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers garnissant les dites villas et consistant en :

Piano marque A. Bord, salles à manger complètes, buffets, chambres pitchpin, acajou, hêtre et autres, lits en cuivre, en fer, etc., armoires anglaises, armoires à glace, à linge, secrétaires, commodes, canapés, chaises longues, fauteuils, consoles, tables, guéridons, sellettes, chaises, glaces, pendules, tableaux, tapis, rideaux, tentures, lingerie, vaisselle, verrerie, argenterie, baignoires, chauffe-bains, bidets, lustres, appareils électriques, lampes, fourneaux à gaz, salamandre, appareils de chauffage, portemanteaux, compteurs à gaz, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e VIALON, huissier.

Etude de M^e Gabriel VIALON,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
7, place d'Armes.

VENTE APRÈS DÉCÈS

Le samedi 18 mai 1918, à deux heures du soir, dans un magasin sis à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, villa Le Radium, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un agencement de bureau se composant de :

Un grand bureau chêne, un bureau bois avec tiroirs, casiers, appareil téléphonique avec installation, une cloison vitrage, grands vases de Vallauris, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

E. MIGLIORETTI,
Suppléant M^e VIALON, huissier.

A VENDRE D'OCCASION
Une bonne Jumelle
— S'adresser à l'Imprimerie de Monaco. —

COMMISSIONS & TRANSPORT

Monaco - Nice - Monaco

- Defilippi - Hôtel Puerto Rico
Boulevard Charles III

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38319, 39386, 39387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, du 30 janvier 1918. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28778 et 9878.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 22 février 1918. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 9612, 36496, 36811, 36812, 37243, 37244, 37245, 37358, 42287, 59109.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} mars 1918. 1^{re} Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 6802, 14726, 66049, 66050, 66051, 88600, 88601, 97447, 97448, 97449, 97450, 112117 ; — 2^e Sept Cinqüèmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 13694, 14716, 14717, 14718, 29379, 55426, 55427.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 29 mars 1918. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38171.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 1^{er} mai 1918. Dix Cinqüèmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058 et 82833.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1918. Un Cinqüème d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38151.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : L. Aureglia. — Imprimerie de Monaco - 1918.